



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau des enquêtes indépendantes.

Renseignements

Téléphone : 450 640-1350

Formulaire : <https://www.bei.gouv.qc.ca/nous-joindre.html>

Internet : <https://www.bei.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 29 février 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96973-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR	2
L'ORGANISATION EN BREF	3
Mission	3
Vision	3
Valeurs	3
Quelques données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	5
CONTEXTE DE L'ENVIRONNEMENT	6
Contexte externe	6
Contexte interne	7
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions du Bureau des enquêtes indépendantes	9
TABLEAU SYNOPTIQUE	10
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	14

MESSAGE DU DIRECTEUR

Je suis heureux de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Le BEI s'engage à placer le développement durable au centre des décisions de l'organisation. Ainsi, le Bureau évaluera la durabilité de ses interventions structurantes en regard des principes de développement durable. Nous pourrons ainsi cibler les bonifications de nos actions en regard des grands principes de développement durable.

L'ensemble du personnel ainsi que moi-même adhérons avec enthousiasme au Plan stratégique gouvernemental de développement durable 2023-2028 et sommes motivés à ce que nos actions à venir reflètent notre volonté d'implication.

Le directeur,

Me Pierre Goulet



L'ORGANISATION EN BREF

MISSION

Assurer dans la plus grande intégrité, rigueur et impartialité les enquêtes que nous confie l'état québécois en vertu de la *Loi sur la police*, dans le but de garantir la confiance du public relativement aux enquêtes et aux interventions des policiers du Québec.

VISION

Le BEI a pour objet de faire la lumière sur l'événement et les circonstances qui l'entourent avec impartialité et transparence.

VALEURS

L'impartialité, l'intégrité et la rigueur sont les trois valeurs fondamentales avec lesquelles le BEI accomplit sa mission.

Le BEI a pour objectif de mener chaque enquête avec impartialité, intégrité et rigueur pour faire la lumière complète sur un événement, dans le respect des personnes concernées et de façon à maintenir la confiance de la population.

QUELQUES DONNÉES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Données clés 2022-2023	Description
49	Personnes œuvrant au BEI
30 %	Proportion de véhicules verts
16	Régions administratives dans lesquelles le BEI s'est déplacé
57	Enquêtes indépendantes prises en charge
76	Enquêtes sur des allégations d'infractions criminelles prises en charge
82 %	Proportion des dépenses en acquisitions responsables

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Des objectifs du plan stratégique du BEI 2023-2026 correspondent à des éléments qui sont associés à des principes de développement durable.

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique du BEI 2023-2026	<p>Orientation 1 : Mieux faire connaître le rôle du BEI et accroître les occasions d'exposer le BEI</p> <p>Objectif 1.1 : Augmenter la diffusion d'information en lien avec la mission du BEI</p>	<p>Objectif 5.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Équité et justice sociale
Plan stratégique du BEI 2023-2026	<p>Orientation 2 : Consolider et développer des partenariats externes afin d'accroître les services</p> <p>Objectif 2.1 : Maintenir et développer des partenariats visant à accroître le soutien en ressource auprès de la clientèle visée (famille et personne impliquée)</p>	<p>Objectif 5.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Santé et qualité des milieux de vie Équité et justice sociale Partenariats, coopération et mobilisation du savoir Responsabilité administrative et éthique
Plan stratégique du BEI 2023-2026	<p>Orientation 3 : Optimiser le fonctionnement interne en mobilisant le plein potentiel professionnel et organisationnel</p> <p>Objectif 3.1 : Actualiser et enrichir le contenu de nos programmes de formation</p>	<p>Objectif 5.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'emploi et de la formation

CONTEXTE DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE EXTERNE

Le BEI évolue dans le secteur des affaires policières. Selon les mandats qui lui sont dévolus, le BEI contribue à maintenir un équilibre en matière de justice sociale impliquant la population et divers corps policiers de la province. La contribution du BEI peut entraîner une amélioration de la qualité du milieu de vie, à condition que l'organisation soit connue de la population, principalement en ce qui a trait au volet des enquêtes en matière criminelle. Pour les civils impliqués, ainsi que leurs proches, et les policiers concernés, les délais requis pour réaliser l'enquête s'ajoutent à leur situation déjà difficile. Il faut préciser que les événements qui mènent à des prises en charge d'enquêtes par le BEI sont souvent rapportés en direct par les différents médias et les réseaux sociaux en plus d'être abondamment analysés et commentés, ce qui contribue à alimenter la pression et le stress chez les différents acteurs de l'événement et leurs proches. Le BEI s'efforce de mener ses enquêtes dans les meilleurs délais possible, tout en étant tributaire de l'obtention de rapports d'expertises en toxicologie, en balistique, en matière d'autopsie, etc., provenant d'organisations partenaires diverses. En ce qui a trait aux civils impliqués, ou leur famille, dans le cadre de chacune de ses enquêtes indépendantes, le BEI désigne un enquêteur responsable de communiquer régulièrement avec eux, si tel est leur souhait. Il a pour responsabilité de les informer du déroulement de l'enquête, de répondre à leurs questions tout en protégeant tout élément sensible pouvant nuire à l'enquête.



Particulièrement appelé à enquêter en contexte autochtone, le BEI déploie les efforts nécessaires pour travailler en collaboration avec les communautés. Considérant qu'il est important de favoriser les interactions avec le BEI dans un contexte autre que celui d'une enquête. Conscient de ces réalités, le BEI a fait l'engagement d'intégrer des personnes provenant des communautés autochtones au sein de son équipe. Une enquêteuse est déjà en fonction et le Bureau recherche activement un agent de liaison autochtone afin de maximiser son efficacité dans l'exercice de ce mandat. Plusieurs phénomènes sociaux, que l'on pense à l'interculturalisme ou aux réalités des communautés autochtones, mais également à la pression sociale exercée sur les divers corps policiers, marquent les processus d'intervention. Les actions favorisant les interactions collaboratives auprès des diverses communautés sont nécessaires. Appelées à évoluer, ces collaborations permettent l'établissement de canaux de

communication, par lesquels des recommandations peuvent être formulées par les communautés afin de bonifier l'approche du BEI, ce qui contribue ainsi à établir un lien de confiance bien avant qu'un travail d'enquête ne débute. Il est constaté que le processus d'enquête est optimisé

lorsque les intervenants du milieu sont informés, entre autres, des rôles de chacun, des façons de faire ainsi que des étapes à suivre. Il en est de même lorsque les communautés et les organisations autochtones, qu'elles soient urbaines ou non, sont impliquées. Le BEI de trouve donc à accompagner différentes clientèles qui sont impliquées dans les événements pour lesquelles il fait la lumière, et il doit maintenir à jour sa connaissance de l'évolution des pratiques policières en regard des différents contextes.

La clientèle impliquée dans des événements nécessitant la participation du BEI est susceptible de recourir à différents services. De ce fait, l'accessibilité aux différents services de justice et de santé est un enjeu pour lequel des partenariats doivent être préconisés entre le BEI et différents organismes à vocations sociales.

CONTEXTE INTERNE

Le BEI s'est doté d'une structure, d'un mode de fonctionnement, de procédures et de règles qui offrent des garanties d'indépendance, d'impartialité et de transparence. L'unité d'enquête du BEI est composée de ressources compétentes, expérimentées et crédibles en matière d'enquêtes. La formation obligatoire suivie par les enquêteurs du BEI, la spécialisation des ressources ainsi que le mentorat sont au cœur des pratiques de l'organisation. L'enrichissement des formations augmente la qualité des emplois et contribue à l'aisance de ces personnes dans leur quotidien. Ces formations se répercutent également sur la qualité des services envers la population.

Pour s'adapter, le BEI doit faire évoluer des processus existants et en créer de nouveaux qui sont structurants pour l'organisation. De façon non exhaustive, ces processus peuvent encadrer la collaboration avec les différentes organisations policières ou du secteur de la sécurité publique, tels le Bureau du Coroner, le Commissaire à la déontologie policière ou le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, afin de se responsabiliser en tant qu'organisation. Également, le BEI souhaite mettre en œuvre de nouveaux processus internes qui facilitent l'application des obligations et restrictions légales reliées aux opérations du BEI en matière d'enquête. La rigueur appliquée aux obligations et restrictions légales contribue à la qualité de ses enquêtes et réaffirme l'importance de l'organisation en matière d'équité et de justice sociale, tant pour la population civile que pour les agents de la paix. Par ailleurs, l'adoption en décembre 2020 du projet de loi no 72, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la*



sécurité publique, permet désormais au directeur du BEI de nommer les enquêteurs, superviseurs et coordonnateurs aux enquêtes qui seront affectés à son unité d'enquête. Avant l'adoption de cette loi, les enquêteurs au BEI étaient nommés par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Les enquêteurs seront dorénavant nommés par le directeur du BEI. Le BEI doit conséquemment se doter de son propre processus de dotation et d'une politique de rémunération équitable pour l'ensemble de ses membres.

Dans sa planification stratégique 2023-2026, le BEI veut favoriser la notoriété de sa mission auprès de la population. Le fait que le rayonnement du BEI soit à la fois supporté par un engagement indiqué dans son plan stratégique et un potentiel de réalisation au point de vue du développement durable motive grandement les discussions organisationnelles internes. Le BEI est en évolution quant à sa façon de communiquer, tant par la façon de s'exprimer via son site internet que par les différentes plates-formes des réseaux sociaux utilisées par l'organisation ou de ses actes de promotions. La mobilisation de l'organisation est une nécessité afin de faire connaître davantage son existence et sa mission pour contribuer à la prospérité sociale de la population, dans ce créneau. Par ailleurs, l'accessibilité aux différents services de justice et santé fait partie de la culture organisationnelle du BEI en ce qui a trait aux informations communiquées aux personnes impliquées lors des enquêtes. Le BEI souhaite établir des lignes directrices claires afin de faciliter les échanges à ce niveau. Le BEI, en janvier 2024, a débuté le projet Unité famille afin que certains de ses enquêteurs soient spécialisés dans le cadre de situations pouvant être vécues par la clientèle impliquée dans les dossiers d'enquêtes du BEI. L'unité a pour mission l'accompagnement des individus le long des différentes étapes d'une enquête, la redirection des individus vers les ressources externes appropriées et l'optimisation du soutien aux personnes impliquées, aux victimes ainsi qu'à leur famille. L'unité vise à accroître le soutien en ressource auprès de la clientèle visée. La mise en œuvre de l'unité famille implique de la formation et une conception d'outils de travail en adéquation avec les besoins des enquêteurs faisant partie de cette unité. Ces derniers éléments relatifs à l'accroissement du soutien offert, à la formation et conception d'outils répondent à des composantes durables qui sont prises en compte par l'organisation.

Relativement à la réalisation de sa mission, le BEI doit recourir à divers biens et services, que ce soit dans le cadre du déroulement d'une enquête ou au niveau organisationnel. D'une part, la gestion des acquisitions responsables et la gestion des matières résiduelles sont des volets qui peuvent être inscrits dans les processus découlant des décisions émanant de la direction. D'une autre part, l'utilisation des véhicules, avec auxiliairement les moyens de télécommunication, constitue un sujet phare en matière de mobilité durable et d'émission de gaz à effet de serre (GES). Leur utilisation gagnerait à être mieux définie et encadrée, étant donné que le BEI a juridiction sur l'ensemble de la province, ce qui nécessite de nombreux déplacements et communications. Le BEI, pendant la période de référence 2022-2023, a fait l'acquisition de 6 véhicules verts, sur un total de 20 véhicules composant sa flotte automobile, contribuant à l'électrification des véhicules tels qu'il est mentionné dans le *Plan pour une économie verte 2030*.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1 : ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS DU BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES



L'engagement de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel le BEI souscrit permet d'intégrer la notion de développement durable de façon réfléchi et en accord avec sa réalité en tant qu'organisation, considérant les capacités de ses ressources. Les interventions structurantes ainsi réalisées seront à la base de l'implication du BEI en matière de développement durable et permettront de placer le développement durable au centre des décisions de l'organisation.

De façon plus concrète, l'évaluation de la durabilité des interventions structurantes du BEI est faite en regard des projets majeurs reliés à son Plan stratégique et aux divers Plans d'action qu'il conçoit. L'évaluation de la durabilité des interventions est faite par l'entremise des orientations de mise en place du processus d'évaluation de la durabilité ainsi qu'à l'aide de l'outil d'évaluation de la durabilité qui proviennent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Sous-objectif de la SGDD : 5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions

Cibles	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Indicateur <i>Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (mesure de départ : 0%)</i>	50%	58%	65%	73%	80%

TABLEAU SYNOPTIQUE

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes tels les projets majeurs découlant du plan stratégique et les autres plans conçus par le BEI.	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité à l'aide des outils fournis par le MELCCFP (0%)	50%	58%	65%	73%	80%

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.



1. Pas de pauvreté



2. Faim « Zéro »



3. Bonne santé et bien-être



4. Éducation de qualité



5. Égalité entre les sexes



6. Eau propre et assainissement



7. Énergie propre et d'un coût abordable



8. Travaux décent et croissance économique



9. Industrie, innovation et infrastructure



10. Inégalités réduites



11. Villes et communautés durables



12. Consommation et production responsables



13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



14. Vie aquatique



15. Vie terrestre



16. Paix, justice et institutions efficaces



17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



Ce pictogramme représente l'ensemble des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Pour plus de renseignements sur les objectifs de développement durable 2030, veuillez consulter le :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

